

## **Dispositif de soutien de la Cavom**

**Concernant la Cavom.** La Cavom a décidé de suspendre, pendant 2 mois, le recouvrement des cotisations appelées en 2020. Ainsi, les prélèvements d'avril et de mai 2020 ont été reportés à une date ultérieure. Si vous réglez vos cotisations par moitié, l'échéance du 15 avril 2020 a été reportée à une date ultérieure. Pour les professionnels salariés, l'appel et le paiement des cotisations du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ont également été reportés à une date ultérieure. Enfin, la Cavom demande aux officiers ministériels souhaitant opter pour le paiement de la cotisation sur le revenu estimé d'attendre un retour à la normale.